

Initiatives ministérielles

1993, quelques semaines avant la campagne électorale et après que le chef du Parti libéral eut déclaré sans équivoque que, s'il était élu, il annulerait ce contrat.

Sachant cela, le consortium a signé le contrat et, en fait, toutes les autres personnes susceptibles de demander une indemnisation étaient également au courant. Ne croit-il pas que, dans les circonstances, ceux qui ont été parties à ce contrat tout à fait inacceptable sont, en réalité, les seuls responsables de ce qui leur arrive, car ils savaient, bien à l'avance, que le contrat serait annulé lorsqu'ils l'ont signé? Ne pense-t-il pas que leur demande d'indemnisation n'est pas fondée en principe, sur le plan moral ou autre?

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je suis certes d'accord là-dessus et je souscris de tout coeur aux observations du député qui affirme que les intéressés étaient parfaitement au courant et que, manifestement, ils ne devraient s'attendre à être indemnisés.

• (1535)

Cependant, du fait que certaines de ces entreprises, dont Schiphol, sont internationales, le problème diplomatique est probablement peut-être plus important que la possibilité pour les intéressés de retirer quoi que ce soit de cette transaction.

Lorsque des gouvernements étrangers commencent à poursuivre notre gouvernement parce qu'ils jugent qu'il s'est immiscé dans une transaction privée, à juste titre ou non, des problèmes diplomatiques se posent, et c'est pourquoi j'ai pris cet exemple. Il pourrait y avoir d'autres entreprises qui pourraient demander à être indemnisées et, chose certaine, un certain nombre d'autres compagnies aériennes avaient des projets et avaient entrepris des négociations avec ce groupe. C'est là où le problème réside.

Sur le plan financier, cela ne devrait rien nous coûter et, bien entendu, je le répète, je ne recommande pas de verser un seul sou pour indemniser qui que ce soit.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le contrat a été signé le 7 octobre, et le député dit se préoccuper du problème diplomatique qui pourrait surgir.

Or, le premier ministre et le ministre des Transports ont dit haut et fort lorsque ce contrat a été annulé que, pour traiter avec le gouvernement du Canada, il fallait agir de façon correcte, réfléchie et raisonnable et que l'on devait tenir compte de l'intérêt public.

Dans le cas présent, M. Nixon a précisé très clairement qu'il y avait beaucoup d'aspects louches dans cette transaction. Bien des négociations se sont déroulées dans les coulisses. On a assisté à beaucoup de magouillage. Un grand nombre de pots-de-vin ont été versés. Les lobbyistes vendaient l'accès aux autorités. Ils organisaient des rencontres pour des montants très importants.

Le député parle de l'une de ces entreprises qui peut se sentir particulièrement lésée, et il y a lieu de se demander si, en fait, elle avait engagé l'une des firmes de lobbying en cause. Manifestement, en tant que gens d'affaires responsables, les intéressés savaient ce qui se passait.

Quoi qu'il en soit, le député n'est-il pas d'accord pour dire que leur demande porte sur des profits non réalisés et non des dépenses qu'ils auraient effectuées, et que ces dépenses n'auraient pu être effectuées qu'après la signature de l'entente elle-même, le 7 octobre. Par la suite, bien entendu, ils savaient le 25 octobre que le gouvernement allait changer.

Je demande encore au député s'il ne reconnaît pas que toute entreprise qui est liée de près ou de loin à ce contrat et qui espérait s'enrichir grâce à ce dernier savait fort bien, même avant sa signature, qu'il serait annulé. Pourquoi ces gens s'attendraient-ils à recevoir un seul sou alors qu'ils savaient déjà parfaitement à quoi s'en tenir?

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je répète que je souscris à ces observations tout à fait légitimes.

Cependant, après m'être entretenu avec un représentant de l'ambassade des Pays-Bas, je sais que le gouvernement de ce pays croit que le projet de loi C-22 punit injustement des tierces parties associées à l'aéroport Pearson. En outre, on estime que, comme l'administration aéroportuaire de Schiphol est un organisme apolitique, elle ne devrait pas être victime de toute la corruption politique au Canada dont le député a parlé. Selon l'ambassade, cette entreprise des Pays-Bas croit avoir une juste revendication.

On en revient au problème diplomatique. Je ne dis pas que ces gens ont raison; manifestement, ce sont les tribunaux qui trancheront la question. Cependant, ils se sont adressés aux tribunaux canadiens pour être indemnisés, ils considèrent que la question n'est pas réglée et qu'ils peuvent encore la soulever.

[Français]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, je serais plutôt porté à faire miennes les recommandations du député qui a parlé avant celui du Parti réformiste. Je me demande en vertu de quels principes. Je comprends bien qu'il puisse y avoir des compagnies qui, malheureusement de bonne foi, aient amorcé des négociations ou des tractations quelconques avec T1 T2 Partnership Limited. Mais je reviens plutôt dans le même sens que le collègue libéral qui dit: En vertu de quoi aurions-nous à dédommager des gens qui ont véritablement participé à une magouille quelconque contre le gouvernement?

• (1540)

Un groupe de malfaiteurs qui dépensent des sommes considérables pour aller voler une banque, par exemple, s'ils manquent leur coup, la banque n'a pas à leur rembourser les frais de dépense pour avoir tenté d'essayer leur mauvais coup. C'est ce principe-là que j'ai du mal à comprendre. J'espère que ce n'est pas ce que le député du Parti réformiste tente de me dire, à savoir qu'on serait peut-être mieux de compenser cela pour ne pas être blâmé par les compagnies étrangères. Ai-je bien compris?

[Traduction]

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, permettez-moi d'être absolument clair: je recommande que nous ne versions pas d'indemnisation à qui que ce soit, y compris les sociétés étrangères qui font des revendications comme elles le font devant les tribunaux. Nous ne devrions pas les indemniser. Tout ce que je